

**53** Parcs  
naturels  
régionaux  
de France

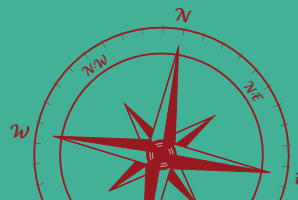


©Michel Fleury - Imprimé sur du papier recyclé - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE - Juin 2019

# CAP SUR LE PARC NATUREL RÉGIONAL



*Vallée de la Rance  
Côte d'Émeraude*



J'  l'actualité du Parc

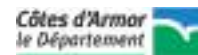


Abonnez-vous à la lettre du Parc :

[www.pnr-rance-emmaude.fr](http://www.pnr-rance-emmaude.fr)

02.96.82.31.78

[contact@coeuremmaude.org](mailto:contact@coeuremmaude.org)





## Un Parc naturel régional, qu'est-ce que c'est ?

C'est un territoire habité, reconnu pour ses patrimoines et ses paysages exceptionnels, qui s'engage dans un projet de développement soutenable et innovant. Acteurs publics et privés s'accordent sur une Charte, feuille de route du Parc pour 15 ans. Choisi par les collectivités, c'est un outil - à leur disposition - de conseil et d'accompagnement dans leurs initiatives. Le Parc permet la coordination d'actions, l'impulsion de nouveaux projets. La création d'un Parc engendrera des retombées économiques : pour 1€ investi 10 à 20€ reviennent au territoire d'après des études menées dans des Parcs existants.

## Le Parc Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude : ma commune en faitelle partie ?

74 communes font partie de l'aventure. Elles sont les fondements du futur Parc. De la Pointe du Grouin au Cap Fréhel, le projet embrasse toute la Côte d'Emeraude, et les estuaires du territoire - la Rance, l'Arguenon et les deux Frémurs. Il réunit le bassin granitique du Hinglé-Languédias, le pays des Faluns, le lac de Rophémel, les forêts du Mesnil et de Coëtquen, le Clos Poulet...

## Et les habitants, la société civile ?

Les habitants, les associations, les représentants des professionnels seront étroitement associés à la vie du Parc, en proposant des projets, en participant aux échanges... Certaines activités pourront bénéficier de la Marque Parc pour valoriser leurs produits, leurs services et leurs savoir faire.

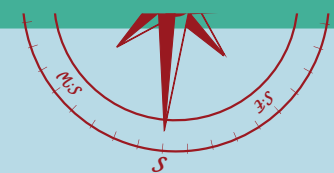
## Un Parc, pour quoi faire ?

- Pour restaurer, préserver, valoriser nos patrimoines naturels et culturels et notre cadre de vie, les terres nécessaires à l'agriculture
- Pour retisser les liens historiques entre les rives des estuaires, entre le sud et le littoral
- Pour faciliter les échanges, les politiques locales et les projets au-delà des frontières administratives
- Pour expérimenter et innover en faveur d'un développement durable et des transitions écologiques et énergétiques

## Un Parc, comment ?

Le Parc est géré par les élus locaux et implique l'ensemble des partenaires volontaires. Pas de nouvelles réglementations : il s'agit de convaincre, plutôt que de contraindre ! Le Parc est là pour accompagner les communes, leurs regroupements, et les acteurs locaux dans la réussite de leurs projets. Il conseille dès le début des réflexions, facilite la compréhension des réglementations existantes, et l'obtention de nouveaux financements (Union Européenne, appels à projets, fondations)...

Le Parc est une opportunité inédite pour le territoire « Vallée de la Rance - Côte d'Emeraude », pour le rassembler, le préserver, pour renforcer sa cohésion et son attractivité. En 2020, les nouvelles équipes municipales seront amenées à choisir de faire partie ou non du Parc. Le classement est attendu pour fin 2020/début 2021.



\* communes proposées pour un classement partiel dans le Parc